



## 25. Prise en charge et abattage des animaux

Dernière mise à jour 2025-06-04



**Les animaux peuvent être porteurs de germes qui transmettent des maladies à l'homme. Ne touchez**

**jamais un animal malade ou mort  
sans protection. Lavez-vous  
toujours les mains à l'eau claire  
après avoir touché ou abattu des  
animaux.**